



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur le projet du règlement no 676 modifiant le règlement de zonage no 585 sur les permis et certificats

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 le second projet de règlement no 676 a pour objectif de modifier le règlement no 585 sur les permis et certificats

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, en ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'année 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

---

Stéphane Simard  
Directeur général et secrétaire trésorier

Le 11 août 2021